

Amis campeurs bonjour,

L'Association LNC est particulièrement active en ce début d'année et vous trouverez ainsi ci-dessous un compte rendu de nos actions depuis le mois de janvier.

1. Des courriers officiels annonçant la constitution de notre association et notre refus d'une démarche liberticide visant à expulser une certaine catégorie de vacancier de d'île ont été envoyés à de nombreux ministres et élus afin de se positionner comme un interlocuteur crédible et visible sur cette question.

2. L'Association s'est également adjoint les services d'une avocate au barreau de Bruxelles, spécialisée sur les questions de droit à la propriété privée et ses retours ont été très encourageants.

En premier lieu, il apparaît clairement qu'il y ait atteinte aux droits à la propriété privée et que cela est défendable devant la cours européenne des droits de l'Homme.

En second lieu, pour prendre effet, l'injonction du préfet doit être suivie d'un arrêté municipal d'interdiction du camping sur terrain privé. Des mesures ont été et seront prises pour surveiller la parution d'un futur arrêté municipal allant dans ce sens. Nous avons ensuite deux mois pour contester un arrêté à partir de sa date de parution. Ainsi, nous vous invitons tous à nous contacter dès que possible si vous avez connaissance d'un tel arrêté sur les communes de l'Île.

Ensuite, chose très importante comme nous vous l'avons déjà précisé, les agents de l'ONCFS ne sont pas autorisés à entrer sur vos terrains ; il est impératif de leur refuser l'accès à votre propriété, de ne pas répondre à leur questions, de ne pas donner le nom du propriétaire et au cas où ils prendraient des photos (il est strictement interdit de prendre des photos de personnes sans leur consentement), d'empêcher une identification des plaques d'immatriculation.

Dans tous les cas, si un (ou plusieurs) adhérent(s) de l'association reçoit(reçoivent) un procès verbal, l'association prendra le relais et fera appel à l'avocate pour le(s) défendre.

Enfin, une décision récente du conseil municipal de Sauzon est allée contre la volonté du conservatoire du littoral souhaitant exproprier des propriétaires de maison vers la pointe des Poulains. Cette décision est également pleine d'espoir pour notre association.

Vous voyez ainsi que les choses avancent bien et que les pistes pour gagner notre combat demeurent variées et multiples. Il apparaît cependant fondamental pour cela de bénéficier d'une trésorerie effective pour éventuellement payer les futurs frais d'avocats et nos actions sur l'île cet été.

Précisons également que la défense juridique ne pourra être fournie qu'aux adhérents de l'association.

Nous avons donc fortement besoin de vous en ce début d'année pour nous faire parvenir au plus vite votre adhésion pour l'année 2017 (chèque par courrier postal) et, à cet effet, vous trouverez la fiche d'adhésion en pièce jointe du mail.

La prochaine réunion du bureau de l'Association est prévue pour le mois d'avril et nous ne manquerons pas à ce moment de vous tenir informé des suites de nos actions.

En vous remerciant tous par avance de votre aide et de votre soutien,

Campement votre,

L'Association LNC.